

Noos est toujours dans la ligne de mire de la DGCCRF

Suite à un entretien avec Noos Numéricable qui s'est tenu vendredi 27 avril, la DGCCRF a indiqué que « *le flux des réclamations était encore élevé en mars, même s'il se situe à un niveau inférieur à celui constaté au mois de février* ».

Concrètement, le groupe a reçu **1.200** nouvelles plaintes lors du mois de février.

Dans un communiqué, repris par nos confrères des *Echos*, la DGCCRF précise avoir visité les locaux du câblo-opérateur et « *étudier les actions contentieuses pouvant être engagées devant les tribunaux concernant notamment les qualifications d'infraction aux règles de démarchage et de publicité mensongère* ».

Pour sa part, l'opérateur qui a fait la Une de la presse ces dernières semaines affirme avoir réglé : « *la totalité des dossiers en souffrance* ». Vraiment ?

Comme pour en apporter la preuve, il a signalé à la DGCCRF avoir effectué : « *6.000 gestes commerciaux et offerts 2.500 forfaits de télévision* ».

Enfin, signalons une nouvelle qui devrait réjouir les clients de l'opérateur agacés de perdre une heure sur la hotline, en effet, cette dernière va devenir gratuite à partir du mois de juin de cette année.